



Communiqué du 4 octobre 2009

Loi Carle sur le forfait communal : elle va déséquilibrer les finances des communes au détriment de l'enseignement public

En 1^{er} degré, les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat sont financées par le versement d'un forfait communal pour une série de dépenses : principalement salaires et charges sociales des personnels non enseignants, frais pédagogiques, frais d'entretien courant.

Une loi du 13 août 2004 a voulu revoir les modes de calcul et les obligations liés à ce forfait communal, en augmentant la charge pour les communes :

- ⇒ par l'extension de la liste des dépenses à financer,
- ⇒ par l'obligation faite aux communes de financer l'enseignement privé pour des élèves scolarisés dans une autre commune.

Sur ce dernier point (article 89 de la loi), après d'autres textes abandonnés suite à leur contestation devant les tribunaux, la loi Carle prétend fournir une « solution équilibrée ».

Les limitations envisagées ne protégeront pas les plus petites communes et les communes les plus pauvres : ces charges nouvelles les amèneront à réduire drastiquement d'autres postes, et notamment le budget alloué aux écoles publiques.

Le SUNDEP revendique la non concurrence et l'unification du système éducatif pour répondre à l'ambition de l'éducation pour tous.

Il dit son opposition à toute mesure destinée à favoriser l'enseignement privé au détriment du service public, et demande la transparence totale et un réel contrôle en matière de financement des établissements privés. En conséquence, le SUNDEP demande le retrait de la loi Carle.

Il déplore qu'une fois encore, la droite - dans ses logiques clientélistes et libérales - et l'enseignement privé prennent le risque de relancer une guerre scolaire totalement hors de propos par rapport aux défis auxquels doit répondre le pays en matière d'éducation.

Syndicat Unitaire National Démocratique
des personnels de l'Enseignement
et de la formation Privés
Tél : 01 43 60 59 47
Mail : national@sundep.org
Site national : <http://www.sundep.org>

Union
syndicale
Solidaires
<http://www.solidaires.org>